



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 43253

## Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude de nombreuses radios associatives locales parmi lesquelles « Radio RBS » à Strasbourg, du fait de la baisse sévère des subventions que prévoit le projet de loi de finances pour 2014 dans le cadre du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). L'objectif du FSER doit demeurer le soutien à cette expression radiophonique locale. Que deviendrait le paysage radiophonique de demain sans les radios associatives ? Elles ont fait leurs preuves au service de la liberté d'expression et du pluralisme des médias. Compte tenu du rôle essentiel que jouent ces médias sur les territoires du point de vue de l'animation culturelle, du lien social, de la démocratie et du mieux vivre ensemble, il lui demande d'intervenir, dans toute la mesure du possible, afin d'empêcher leur fragilisation et ainsi éviter leur disparition en permettant, dans le PJLF 2014, le maintien du bénéfice d'un soutien financier réel de l'État à l'action radiophonique.

## Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43253

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 novembre 2013](#), page 12235

**Réponse publiée au JO le :** [18 février 2014](#), page 1558